

trument et expliquer plus ou moins éloquemment à la parturiente que je vais les lui introduire dans le corps! Je dois procéder de la même façon avec le perforateur, et lui montrer que je vais d'abord perforer la tête de son enfant et ensuite la broyer avec les branches du basiotribe. Ou bien je dois lui dire que je vais lui fendre le bassin et lui ouvrir le ventre! Vous allez ainsi ajouter aux angoisses de cette malheureuse, inconsciente, ignorante, les affres de la terreur! Je trouve, quant à moi, cette conduite insensée.

Avant de pratiquer une opération quelconque, en ville comme à l'hôpital, je n'ai jamais dit autre chose que ceci : " Madame, vous ne pouvez accoucher seule, il faut vous aider, et c'est ce que je vais faire," et je vous engage à procéder de la même façon. Pour formuler une opinion saine, pour porter un jugement droit, il faut être compétent, et, dans l'espèce, seul l'accoucheur peut l'être.

Si le droit de vie et de mort pouvait appartenir à quelqu'un, il ne pourrait être dévolu qu'au médecin. Alors, la question, envisagée de cette façon, doit être posée ainsi : le médecin a-t-il le droit de tuer un enfant, sous le prétexte qu'en agissant ainsi il va sauver la mère ?

Je n'hésite pas à répondre, en droit et en fait, par la négative et cela pour les raisons suivantes :

1° Le médecin ne doit jamais tuer. Tout médecin qui, délibérément, tue, n'est plus un médecin.

2° Aucun accoucheur ne peut affirmer qu'en sacrifiant l'enfant, c'est-à-dire en pratiquant l'embryotomie, il va sauver la mère.

Je vous en donne comme preuve les chiffres suivants :

L'embryotomie a été pratiquée dans mon service (depuis 1892 exclusivement sur des enfants morts), 81 fois.

Résultats : 72 femmes guéries, 9 mortes.

Mortalité pour 100 : 11, 5.

Permettez-moi de mettre en regard de ces résultats ceux donnés par les opérations conservatrices.

J'emprunte à mon collègue Paul Bar le tableau ci-dessous rapporté dans son remarquable mémoire " *De l'opération césarienne conservatrice* "

AUTEURS	NOMBRE DE CAS	FEMMES MORTES	PROPORTION	ENFANTS MORTS	PROPORTION
LEOPOLD.....	76	7	9.21 p. 100	5	6.58 p. 100
REYNOLDS.....	22	0	0	0	0
PASQUALI.....	9	1	11.11 p. 100	?	?
OLSHAUSEN.....	29	2	6.89 p. 100	3	10.34 p. 100
ZWEIFEL.....	14	0	0	1	7.14 p. 100
CHARLES.....	10	0	0	0	0
BAR.....	10	1	10 p. 100	0	0